

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2010019

Signataire : CS/RH

OBJET : Adhésion 2010 de la ville à l'association Cités Unies France

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1111-2, L1112 1-7,

Vu la loi n° 92-125 et les lois d'orientations suivantes n° 95-115 et n° 99-533,

Vu le budget municipal 2010,

Considérant l'intérêt que la ville porte aux sujets de coopération décentralisée,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADHERE à l'association Cités Unies France pour un montant de 3016 € (trois mille seize euros) pour l'année 2010.

DIT que les dépenses correspondantes seront exécutées sur les imputations suivantes du budget communal :

organisme	service	chapitre	article	fonction
Cités Unies France	002	011	6281	048

Le Maire